



## Nouveau règlement 444-2018 relatif à la gestion des bacs de matières résiduelles

L'objectif de ce règlement est de réduire l'impact visuel des bacs de matières résiduelles sur le territoire de Sainte-Anne-des-Lacs.

### HEURE DE DÉPÔT

#### Avant la collecte...

Les bacs doivent être déposés en bordure du chemin entre 17 h la veille de la collecte et 7 h le matin de la collecte.

#### Après la collecte...

Les bacs doivent être retirés, au plus tard, avant 10 h le lendemain du jour de la collecte.

#### Les encombrants...

Les encombrants doivent être déposés sur la propriété privée en bordure du chemin **le dimanche** précédant la semaine de collecte des encombrants.

**ATTENTION!** Des amendes seront émises pour le non-respect du présent règlement

### REMISAGE DES CONTENANTS

Entre les collectes, les bacs de matières résiduelles doivent être remisés dans un abri spécialement aménagé pour eux **ou** de manière à avoir un impact visuel moindre.

**ATTENTION!** Vous voulez vous construire un abri à bacs? Assurez-vous qu'il soit conforme aux règlements d'urbanisme.



Consultez le site Internet de la Municipalité pour le règlement complet sur les abris à bacs [www.sadl.qc.ca/reglements](http://www.sadl.qc.ca/reglements)

### LIEUX D'APPORT VOLONTAIRE

Ces lieux sont destinés **uniquement** à l'usage des propriétaires et locataires d'unités d'occupation résidentielles de Sainte-Anne-des-Lacs. On les retrouve derrière la mairie (773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs) ainsi qu'au Parc Parent (chemin Filion).

**Ça va dans le bac vert, le bac noir, le bac brun?**  
Déposez-le dans le conteneur approprié.



Il est strictement interdit aux commerçants et aux entrepreneurs d'utiliser les lieux d'apport volontaire.

Il est strictement interdit de déposer les déchets en dehors des conteneurs. Si les conteneurs sont pleins, veuillez utiliser un autre lieu d'apport volontaire.



**ATTENTION!** Ces deux lieux sont sous surveillance par caméra. Des amendes seront émises pour le non-respect du présent règlement.



Pour plus d'information

Consultez notre site Internet : [www.sadl.qc.ca](http://www.sadl.qc.ca)

Ou contactez-nous : 450 224-2675 poste 221 ou 226